



Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240123-20241-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de BRACH, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Colette DUPIN, Gilles NAVELLIER pouvoir Didier PHOENIX

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

DELIB_2024/1_Finances

Demande d'attribution de subvention DETR pour l'aménagement sécuritaire RD104E4 Route de Lacanau et création d'une voie verte

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que la commune de Brach a lancé depuis plusieurs années l'aménagement sécuritaire de son village notamment avec la création de trottoirs, de cheminement doux traversant le village et la réfection de toutes les routes départementales.

RAPPELLE que la RD104E4 est une départementale à fort passage, et qu'il n'existe pas de trottoir pour rejoindre l'école, les commerces et les services publics en centre-bourg.

EXPOSE qu'en phase 1A de l'étude deux scénarios ont été étudiés en vue du respect de la largeur de calibrage de la route départementale.

EXPOSE que le projet de travaux intègre :

- L'aménagement sécuritaire Route de Lacanau
- La création d'un cheminement mixte piétons/cyclistes (voie verte), sur un seul côté, côté droit de la route, direction Lacanau, jusqu'à l'embranchement avec le chemin du Mayne Bernard ;

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66

EXPOSE que sans partenaires financiers la commune ne pourra pas réaliser ce projet

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Coût total les travaux :	223 595,00 € HT
Etudes :	15 600,00 € HT
Coût total des travaux :	239 195,00 € HT

Subvention demandée au titre de la DETR 2024 pour les travaux (30 %)	67 078,50 €
Subvention demandée au Département pour les travaux (20 % coefficient de solidarité 1,29 soit 25,8 %)	57 687,51 €

Autofinancement travaux (44,2 %)
Autofinancement études

114 458.99 €

98 828,99 €
15 600,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE SOLLICITER l'aide au titre de la DETR 2024

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour la demande de cette subvention

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
C.SANCHEZ

Le Maire,
D.PHOENIX

